

DÉPARTEMENT

2018-069

PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROISILLES

ARRONDISSEMENT
ARRAS

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 062-216202598-20181215-201869-DE

L'an deux mil dix-huit, le Vendredi 14 décembre 2018 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. DUÉ Gérard, Maire, en date de la convocation du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. SEANCE ORDINAIRE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Absents : 3
Abstention : 0
Nuls : 0
Vote POUR : 12
Vote CONTRE : 0

Etaient présents : M. DUÉ Gérard, M. SELIER Fabien, M. GREBERT Alain, M. LETELLIER Jean-Marc, M. REBOUT Mathieu, Mme BOUBET Nicole, Mme MERLIN Brigitte, Mme MAGGIOTTO Raphaëlle, Mme SANTERNE Caroline, Mme VANDEWALLE Monique, Mme GILLION Sophie, Monsieur SAINT POL Herve, Mme BESSE Claudette, Monsieur PLOUHINEC Michaël.

Absent excusé :

M. SELLEZ Éric, a donné procuration à Monsieur Gérard DUÉ

Séance du 14/12/2018

Madame SANTERNE Caroline est élue secrétaire de séance

OBJET : PARC EOLIEN «SOCIETE EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS »

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres que par arrêté en date du 08 octobre 2018, le Préfet du Pas de Calais a soumis à enquête publique du 05 Novembre 2018 au 05 Décembre 2018 inclus, le projet d'exploitation d'un parc éolien par la Société « Eoliennes du Sud Arrageois », projet de la Société EDF Renouvelables

La commune de Croisilles est impactée par ce projet et, à ce titre doit formuler un avis sur le projet éolien avant le 21 décembre 2018

Le projet de parc éolien sur la commune a fait l'objet d'une longue démarche d'élaboration, le choix de l'emplacement s'est basé sur une analyse multicritères afin de garantir la meilleure prise en compte des sensibilités physiques, environnementales, humaines ainsi que patrimoniales et paysagères.

Par ailleurs, l'environnement dans lequel est prévue l'implantation ne présente pas de sensibilité puisqu'il s'agit principalement de terrains agricoles.

Aux vues de ces éléments et du dossier, l'assemblée est invitée à donner son avis.

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

- Emet un avis favorable sur le projet éolien « Eoliennes u Sud Arrageois »

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 15/12/2018 et par transmission au service du contrôle de la légalité en Préfecture le 15/12/2018

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard DUÉ



Gérard DUÉ